

LA BOURSE SOLIDARITE VACANCES !

Vous êtes ressortissant d'une collectivité adhérente à SAVATOU et vous êtes intéressé pour bénéficier d'une aide financière pour partir en vacances ? Vérifier avant toute chose votre éligibilité et découvrez les modalités de réservation en lisant le mode d'emploi ci-dessous :

I/ QU'EST-CE QUE LA BOURSE SOLIDARITE VACANCES ?

La **Bourse Solidarité Vacances** est un dispositif d'aide au départ en vacances mis en place par l'ANCV.

La **Bourse Solidarité Vacances** permet, grâce à une sélection de séjours alloués par des hébergeurs conventionnés, de bénéficier de séjours à prix réduit (de -50% à -70%).

Il s'agit de **séjours variés et de qualité** d'une semaine, toute l'année :

- En location simple, demi-pension ou pension complète (selon les séjours)
- En villages de vacances, campings, résidences de tourisme, hôtels... partout en France, à la mer, à la campagne, à la montagne ou en ville



Exemple de séjour Azureva Vacances au Grau du Roi

SAVATOU dispose de l'agrément pour réaliser des réservations, pour ses adhérents, auprès de ces hébergeurs.

II/ LES CRITERES D'ELIGIBILITE

1. Avoir avec un **Quotient Familial inférieur à 1000€** (sur présentation de l'attestation du QF du mois précédent)
Ou Avoir un **Revenu Fiscal de Référence** inférieur à un certain montant (en fonction du nombre de parts fiscales de votre foyer, cf. grille de référence à droite, sur présentation du dernier avis d'imposition ou de non-imposition)
Ou Bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle (sur justificatif de l'année en cours)
2. Etre détenteur de la **Carte Loisirs** (au moment de la réservation)
3. Etre ressortissant d'une collectivité adhérente à SAVATOU
4. Avoir été prescrit par votre collectivité (CE, amicale, associations, syndicat...)
5. Tous les participants au séjour doivent impérativement faire partie du même foyer.

Plafonds du RFR selon le nombre de parts fiscales	
Nombre de parts fiscales	Plafonds du RFR en €
1	21 600
1,5	27 000
2	32 400
2,5	37 800
3	43 200
3,5	48 600
4	54 000
4,5	59 400
5	64 800

III/ PROCEDURE DE RESERVATION

Etape n°1 : Remplir le formulaire (envoyé sur demande) puis le renvoyer avec les justificatifs requis aux coordonnées indiquées.

JUSTIFICATIFS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT (EN RAISON DE CONTROLE DE L'ANCV):

- Formulaire de pré-demande dûment complété
- Photocopie de la **dernière Attestation de Quotient Familial inférieur à 1000€** ou **dernier avis d'imposition** ou **attestation de Couverture Maladie Universelle** de l'année en cours
- Photocopie **d'une pièce d'identité** pour chaque participant (passeport ou carte d'identité ou copie du livret de famille pour les enfants si pas de pièce d'identité).

Etape n°2 : Après avoir effectué des recherches sur le site de la BSV, un conseiller SAVATOU vous enverra par mail une ou plusieurs propositions de séjours. Si besoin, SAVATOU vous recontactera par téléphone afin d'affiner vos souhaits.

A savoir : SAVATOU s'appuie sur une sélection d'offres sur internet qui sont disponibles en temps réel. Il se peut qu'au moment de la recherche, il n'existe pas d'offre de séjour correspondant à vos souhaits. Néanmoins, SAVATOU s'efforcera, dans la mesure du possible, de vous proposer 1 ou 2 offres de séjours se rapprochant au mieux de votre demande.

Etape n°3 : Si vous souhaitez réserver un des séjours proposés, **prendre rdv par mail ou par téléphone** afin d'effectuer la réservation à notre agence.

Important : L'offre des séjours **Bourse Solidarité Vacances** évoluant au jour le jour, nous ne pouvons vous garantir la disponibilité des séjours entre le moment de la proposition et celui de la réservation. C'est la raison pour laquelle, si un séjour vous intéresse, nous vous invitons à nous contacter au plus vite par mail ou téléphone pour prendre un RDV et réserver le séjour à notre agence.

Etape n°4 : Au moment de la réservation, le règlement total du séjour vous sera demandé sous forme de chèque libellé au nom de l'hébergeur.

Si vous n'êtes pas encore adhérent à Savatou, vous devrez vous acquitter de l'adhésion pour l'année en cours.

Pour information, pour chaque dossier BSV validé, 20€ seront facturés à votre Collectivité.

Etape finale : Après validation de votre dossier par l'ANCV et l'envoi de votre chèque de règlement à l'hébergeur, vous recevrez par mail un document de réservation de votre séjour, au plus tard 1 semaine avant votre départ.



Exemple de Séjour au VVF Vacances - Maisod

Savoie Vacances Tourisme (SAVATOU) - Association de tourisme agréée n°IM073100011
Adhérente à l'ANCAV-TT et à l'UNAT Rhône-Alpes. N°SIRET : 34019130300031
N° TVA intracommunautaire : FR61340191303. RCP MACIF ADECOS Niort Cedex 9

Crédits photo: VVF Vacances – Azureva Vacances